

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES  
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE  
Sous-Comité juridique**

*Transcription non éditée*

**780**<sup>ème</sup> séance

Mercredi 9 avril 2008, à 15 heures  
Vienne

*Président : M. V. KOPAL (République tchèque)*

*La séance est ouverte à 15 h 27.*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Bonne après-midi, Mesdames et Messieurs les délégués. Je déclare ouverte la 780<sup>ème</sup> séance du Sous-Comité juridique du Comité.

Je tiens à vous informer de notre programme de travail de cette après-midi. Nous poursuivrons et conclurons, je l'espère, l'examen du point 13 de l'ordre du jour à savoir les "Propositions au Comité concernant les nouvelles questions à inclure à l'ordre du jour".

Y a-t-il des questions ou des commentaires compte tenu de ce programme ainsi préconisé ? Il n'y en a pas. *Il en est ainsi décidé.*

**Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouvelles questions que le Sous-Comité juridique devrait examiner à sa quarante-huitième session** (point 13 de l'ordre du jour) (*suite*)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons examiner les "Propositions au Comité concernant les nouvelles questions". Il s'agit donc du point 13 de notre ordre du jour.

Je n'ai pas d'orateur inscrit sur ma liste, mais si une délégation souhaite s'exprimer à ce titre, vous êtes invités à le faire. Le Chili souhaite prendre la parole.

**M. [??]** (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. En ce qui concerne la proposition du Chili qui n'a pas

suscité beaucoup d'enthousiasme de la part des délégations, je souhaiterais que cette proposition qui figurait au paragraphe 141, petit g), je souhaiterais que ceci soit repris comme je viens de le préconiser de façon à ce qu'il ressorte clairement que le Chili a fait une proposition qui n'a pas recueilli le consensus.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Vous en avez fini Monsieur ? Grand merci, M. le représentant du Chili. Vous venez de faire une suggestion et vous venez de prendre la parole, mais je vois que la délégation du Mexique souhaite prendre la parole.

**M. [??]** (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Quant à moi, je m'adresse au secrétariat par votre truchement, Monsieur le Président. Nous souhaiterions que l'on reçoive une mise à jour du non document tel qu'il a été remanié. Je pense que ceci inclurait les thèmes de l'Ukraine et de l'Italie en ce qui concerne les débris, et également le petit d) de la France. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup. Je m'adresse au secrétariat. Vous parlez d'une proposition française, de quelle proposition s'agit-il ? C'est la suppression de l'un des thèmes de la liste des questions éventuelles pour la prochaine session. Je m'adresse à mes collègues du secrétariat de façon à ce qu'on puisse donner une suite favorable. Y a-t-il une autres délégation qui souhaite intervenir sur le point 13. Nous allons nous tourner vers le Chili et je vous demande s'il y a une délégation qui

---

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



souhaite dire ou présenter clairement sa position suite à la demande formulée par le Chili. Est-ce que l'échange vue sur la question ce matin nous permet de dire qu'il n'y a pas eu de consensus sur la question ? Je donne la parole aux États-Unis.

**M. [??]** (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Selon nous, il n'y a pas eu effectivement de consensus sur ce point de l'ordre du jour et le Chili avait suggéré que cette proposition soit mentionnée sur cette liste a) à f), qu'on en fasse un point supplémentaire qui a été proposé. Nous n'aurions pas d'objection à ce que cette proposition soit rajoutée à la liste.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci M. le représentant des États-Unis. Oui, en effet j'avais l'intention de vous faire cette proposition. Est-ce que le représentant du Chili est satisfait ?

**M. [??]** (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Bien sûr, Monsieur le Président, merci à la délégation qui vient de s'exprimer à ce sujet.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci pour cette position de souplesse qui nous permet d'arriver à une position commune et je pense que cela satisfait également la délégation américaine. Très bien.

Nous sommes toujours saisis de la proposition présentée ce matin par le représentant de la Grèce. Il nous a fait cette proposition en français, je vais vous relire cette proposition en français et ensuite je vais vous la relire en anglais.

[*l'orateur poursuit en français*] : En français, c'est comme suit : "Moyens permettant d'assurer l'accès équitable à l'utilisation rationnelle et économique des autres orbites circumterrestres en tenant dûment compte des besoins des pays en développement".

[*l'orateur poursuit en anglais*] : En anglais, le secrétariat va vous le lire.

**M. [??]** (Bureau des affaires spatiales - Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Cette proposition en anglais dirait : "Moyens permettant d'assurer l'accès équitable et l'utilisation rationnelle et économique des autres orbites circumterrestres en tenant dûment compte des besoins des pays en développement".

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Donc voilà le texte proposé par la Grèce. Malheureusement, il n'est plus ici, s'il avait été dans la salle, je pense qu'il aurait pu commenter son texte, mais il a dû s'absenter, ce qui ne nous empêche pas de poursuivre le débat. Le Canada.

**Mme [??]** (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Notre

position est que l'UIT est l'organisation internationale responsable de mettre en place un cadre réglementaire permettant aux États d'avoir un accès équitable aux orbites circumterrestres et autres. Nous pensons que les autres organisations internationales n'empiètent pas sur la juridiction de l'UIT. Vu que cette proposition provient directement de la Constitution de l'UIT, nous pensons que ce nouveau point de l'ordre du jour empiète directement sur les prérogatives de l'UIT. C'est pourquoi nous ne souhaitons pas que ce point soit rajouté à l'ordre du jour. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci au Canada pour cette déclaration. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite intervenir ? États-Unis.

**M. [??]** (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Nous partageons la position du Canada. Par ailleurs, comme nous l'avons dit à la fin de la séance de ce matin, cela risque de remettre en question l'équilibre des points 6 a) et 6 b). La question de l'orbite géostationnaire, les problèmes associés à cette orbite sont différents de ce qui figure dans la proposition de la Grèce. Dès lors, nous ne pourrions pas non plus nous associer à cette proposition. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Votre déclaration se passe de commentaires. Je vais donner maintenant la parole à la Colombie.

**M. [??]** (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je m'associe à cette réflexion. La formulation, je peux vous dire que le libellé du 6 a) et 6 b) est l'aboutissement d'un équilibre que nous souhaitons conserver. Nous ne voulons certainement pas rejeter la proposition bien intentionnée de la Grèce. Je voudrais préciser que nous souhaitons conserver uniquement le petit a) et le petit b).

Je répète avec plaisir. Nous sommes en faveur du petit a) et du petit b) sans inclure un petit c), nous ne voulons pas introduire un nouvel élément au point 6. Merci. Nous n'appuyons pas la proposition de la Grèce. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci M. le représentant de la Colombie pour cette contribution. Je pense que votre position est très claire. Nous pouvons garder cette proposition dans les archives et y revenir plus tard, mais pas dans l'immédiat. Y a-t-il une autre intervention sur ce point ? Il n'y en a pas. Donc il est clair qu'il n'y a pas eu consensus sur cette proposition.

Mesdames et Messieurs, excusez-moi pour cette petite interruption, mais je demandais l'avis du secrétariat. Nous aurons besoin d'une pause de 20 minutes pour préparer le document demandé par le Mexique.

Afin d'utiliser les ressources, nous pouvons aborder une question qui ne figure pas à l'ordre du jour mais qui est liée à nos travaux pour l'année prochaine. Hier, le chef de la délégation autrichienne m'a contacté et m'a dit qu'on pourrait peut-être nommer le président du groupe de travail sur le point 12, "Échanges généraux d'informations sur les législations nationales", pour l'année prochaine, et d'autres délégations avaient également exprimé une opinion similaire à la présente session. J'ai consulté le secrétariat sur ce point en début de séance, et le secrétariat également estime que c'est une bonne idée. En effet, le secrétariat aurait besoin de directives sur le travail préparatoire pour la session du Sous-Comité portant sur la question des législations nationales. Il serait donc peut-être utile de décider dès à présent qui va présider ce groupe de travail. Puisque nous avons du temps à notre disposition, nous pourrions peut-être en parler.

J'ai reçu la candidature de l'Autriche, de l'Allemagne et également par un contact informel, des candidatures d'autres personnes qui participent à nos travaux, il s'agissait d'un membre de la délégation autrichienne, le Pr Marboe. Je vais vous donner lecture du CV de Mme Marboe pour que vous connaissiez. Mme Marboe est professeur au département du droit comparatif international à l'Université de Vienne. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007, elle a étudié le droit et les langues à l'Université de Vienne en Autriche et à l'Université de Madrid. Après son doctorat en droit européen en 1994, elle a travaillé notamment dans le domaine du droit des investissements. Sa thèse de post-doctorat a été défendue en 2007 et elle a analysé le concept des indemnisations et des dommages dans le droit international. Ses publications sur cette question ont entraîné de nombreuses invitations à l'étranger, à Londres, à Singapour, à Huston au Texas, au Mexique. Cette thèse de post-doctorat sera publiée par Peter Lanch à Francfort en Allemagne et en anglais par les Oxford University Press de Oxford cette année en 2008. D'autres domaines d'intérêt et de recherche c'est le dialogue des civilisations. Elle a participé au projet de recherche des tables rondes d'échanges de plusieurs articles, étudiant le rapport entre le droit international et le droit islamique et les traditions islamiques, elle a été nommée directrice de l'Université d'été chrétienne islamique accueillie par l'Université de Vienne en 2008. Son intérêt dans le droit spatial remonte à 2005 lorsque le Pr Brunar, le chef du point de contact du Centre européen du droit spatial de l'Université de

Graz l'a encouragée à créer un point focal sur le droit spatial à l'Université de Vienne. Depuis, Mme Marboe a participé à un certain nombre de conférences et a contribué à différentes initiatives dans le domaine du droit spatial. Je citerai la conférence sur les législations spatiales, les défis pour l'Europe et les défis pour les petits pays. En septembre 2006, elle a présidé une session et a fait une présentation sur la perspective européenne du droit spatial. Les contributions à la conférence seront publiées en anglais à Vienne et à Graz en 2008. D'autres publications dans le domaine du droit spatial portent sur les télécommunications et la nouvelle politique spatiale européenne. Les activités d'enseignement comprennent les cours généraux de droit international, le droit économique international, les tribunaux internationaux et le droit spatial. Également un cours intitulé "Problèmes juridiques des technologies spatiales". Mme Marboe parle anglais, français, italien, allemand et espagnol.

J'ai terminé la lecture de son curriculum vitae. Je pense que vous la connaissez bien maintenant et je pense que tout ce que je viens de vous dire plaide en faveur de sa nomination à la présidence du groupe de travail sur le point 12 de l'ordre du jour. Est-ce que vous souhaitez la nommer, l'élire à la présidence de ce groupe de travail au titre du point 12, "Échanges généraux d'informations sur les législations nationales", pour l'année à venir. Il n'y a pas d'objections. *Il en est ainsi décidé.* Je vous félicite Madame et j'espère pouvoir coopérer fructueusement avec vous. C'est une bonne idée qu'une femme, une fois de plus, assume un rôle de présidence d'un groupe de travail. Précédemment, c'était l'ambassadeur de l'Algérie qui avait également assuré la présidence d'un groupe de travail.

Je pense que nous comblons le temps que nous avons. Je vous demande de faire preuve de patience, le texte sera prêt d'ici un quart d'heure.

Mesdames et Messieurs, vous avez certainement tous sous les yeux le texte des consultations officieuses concernant les nouveaux points à l'ordre du jour. Toutes les délégations disposent de ce texte et peuvent en discuter.

Mesdames et Messieurs les délégués, nous avons sous les yeux la liste des questions et je vous demande de vérifier l'exactitude de ce texte. Je vous demande de vérifier l'exactitude de ce texte et je vous demande votre approbation. Je vous accorde quelques minutes de façon à ce que vous puissiez étudier ce texte à loisir.

Mesdames et Messieurs les délégués, êtes-vous en mesure d'approuver ce texte, point 1 ? Petit amendement, "Élection du Président". Ce sont

ces quatre mots qui doivent être supprimés, car il n'est pas nécessaire d'élire le Président puisque le Président a été élu lors de la présente session. Donc, vous supprimez "Élection du Président". Avec cet amendement, êtes-vous en mesure d'approuver ce texte qui figurera dans le projet de rapport ? Merci. *Il en est ainsi décidé.*

Mesdames et Messieurs les délégués, nous allons lever la séance, mais auparavant, je prie la secrétaire adjointe, Mme Rodriguez, de faire le point des préparatifs du projet de rapport du Sous-Comité juridique que nous devrions discuter demain, voire aujourd'hui même. Vous avez la parole, Madame.

**M. [??]** (Bureau des affaires spatiales - Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Pour ce qui est du projet de rapport, le projet de rapport concernant la définition et la délimitation de l'espace sera disponible demain matin, tout comme la première partie du rapport incluant l'échange de vue, l'introduction et également en ce qui concerne l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Nous pourrions commencer ce travail dès demain matin et nous ne travaillerons pas demain après-midi car les additifs 2, 3, etc. ne seront disponibles que vendredi matin.

Monsieur le Président, à vous d'en décider, soit nous travaillons demain matin ou demain après-midi, mais de toute façon, nous sommes prêts pour travailler dès demain matin.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons œuvrer avec un maximum d'efficacité et d'efficacités pour utiliser au mieux le temps qui nous est imparti. Nous avons un certain nombre de parties du rapport qui sont disponibles dès demain matin et je suis en faveur de la procédure telle que préconisée par le secrétariat. Êtes-vous d'accord sur cette façon de procéder ? Y a-t-il des objections ? Les Pays-Bas, vous avez la parole. Vous pouvez prendre la parole, M. le délégué des Pays-Bas.

**M. [??]** (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, je voulais un éclaircissement. Quelle est la procédure adoptée ? Nous travaillerons demain matin ou plutôt l'après-midi, et ceci va dans le sens de ce que j'allais vous dire que nous souhaiterions vous présenter la législation spatiale aux Pays-Bas car nous ne pourrions la faire que demain, puisque le collègue de La Haye ne sera des nôtres que demain. Notre collègue sera là dès

demain matin et repartira l'après-midi, donc j'ai une préférence pour jeudi matin.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci de nous rappeler votre communication faite la semaine dernière dans le cadre du Débat général. Nous nous félicitons de cette présentation de la législation spatiale des Pays-Bas car les Pays-Bas viennent d'adopter une législation sur le plan spatial et je suis convaincu qu'une telle présentation sera la bienvenue. Nous allons œuvrer avec un maximum de souplesse et je vous demande, Mesdames et Messieurs, de donner une suite favorable à cette suggestion des Pays-Bas et cette présentation sera faite demain matin. *Il en est ainsi décidé.*

Mesdames et Messieurs les délégués, je tiens à vous rappeler notre programme de demain matin. Nous nous retrouverons demain à 10 heures ponctuellement. Nous entendrons la présentation de la délégation des Pays-Bas concernant la législation nationale sur le plan spatial comme on vient de nous le dire, et ensuite, nous aurons le groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace qui se réunira pour adopter son rapport. Le Pr José Monserrat Filho, président du groupe, n'est plus des nôtres mais il m'a prié de diriger la dernière séance de ce groupe de travail et m'a prié de diriger les travaux. Donc j'agirai dans ce sens.

Ensuite, nous reprendrons notre travail en plénière et nous terminerons l'examen du point 8 a) "Définition et délimitation de l'espace" en vue d'adopter le rapport du groupe de travail sous ce titre de l'ordre du jour. Finalement, je tiens à vous rappeler qu'à 19 h 30 aujourd'hui, il y aura une réception de l'Institut européen de politique spatiale, ESPI, dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement à Vienne, n° 6. Je vous ai déjà décrit comment vous y rendre et vous en avez certainement pris bonne note.

Y a-t-il des commentaires en ce qui concerne ce programme ? Il n'y en a pas. La séance est levée et je tiens à répéter que demain nous examinerons le rapport du groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace, et à partir de 9 heures demain, différentes parties du rapport devraient être disponibles dans toutes les langues de travail, et le reste du rapport qui doit être préparé et traduit sera examiné vendredi matin. Donc, sauf imprévu, nous devrions être en mesure de terminer vendredi midi. Merci, la séance est levée.

*La séance est levée à 16 h 21.*